République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Impartialité

Résolution N° 14/09
relative à l'adoption du dossier type d'appel d'offres de travaux de moins de 35 millions de francs cfa applicable aux communautés rurales et aux communes dont le budget annuel initial est inférieur à 300 millions de francs cfa

Le Conseil de Régulation, en sa séance du 27 mars 2009,

1. **Après avoir entendu** le rapport du Directeur Général présentant les dossiers-types de passation de marchés ;

2. **Ayant pris acte** des avis formulés par les autorités contractantes et la Direction centrale des Marchés publics sur les dossiers-types ;

3. **Entendu** les commentaires et amendements formulés par les Conseillers lors des discussions ;

4. **Adopte :**

A l'unanimité de ses membres et sous réserve de la prise en compte des amendements formulés par les Conseillers, le « **dossier type d'appel d'offres de travaux de moins de 35 millions de francs cfa applicable aux communautés rurales et aux communes dont le budget annuel initial est inférieur à 300 millions de francs cfa** » comprenant les pièces suivantes :

- l'Avis public d'appel d'offres ;
- les Instructions aux candidats ;
- les Modèles de lettre de soumission et annexes ;
- le modèle de Bordereaux des prix unitaires et Devis estimatif pour les marchés à prix unitaires, ou le Devis estimatif pour les marchés à prix forfaitaires ;

5. **Demande** au Directeur Général de prendre toutes les mesures nécessaires pour sa publication sans délai ;

6. **Ordonne** au Directeur Général de joindre à la présente résolution, un exemplaire du dossier type d'appel d'offres concerné.

Fait à Dakar le 01 AVR. 2009

Pour le Conseil

CONSEIL DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
LE PRESIDENT

Le Président MANSOUR DIOP

Transparence - Equité - Impartialité

RUE ALPHA HACHAMIYOU TALL X RUE KLÉBER - TÉL. : +221 33 821 08 07 - FAX : +221 33 821 08 13